

GRUPE DE SUIVI PERISCOLAIRE

Rencontre du jeudi 27 novembre 2017 – De 18h à 20h30 – Ecole Primaire - salle restaurant scolaire

Membres Présents :

Mr RUTAR (Directeur Ecole élémentaire du Bourg)

Mmes BOURGUE, CARLE, GARDETTE, LEBLANC, PENEZ, SEUX, Mr ZEDOUI (Représentants parents d'élèves écoles publiques)

Mme TROISIEME (chef d'établissement école Jeanne d'Arc)

Mme GRANGIER, LAULAGNIER, (Représentants parents d'élèves école privées)

Mlle VIALON (Périscolaire), M. FAVERJON (éducateur sportif)

Mme CHAUMEL (coordinatrice des affaires scolaires)

Mme RICHARD (Elue, adjointe aux affaires scolaires),

Mme GOURBEYRE (Elue)

Membres Excusés :

M. MAJONCHI (M. Le Maire).

M.FAVIER-VERGNE (Directrice générale des services)

Ordre du jour :

*** Point rentrée 2017/2018**

- Périscolaire matin/midi/soir.

- NAPS : rappel de la mise en place du 2^{ème} PEDT, et bilan de rentrée.

- Règlement intérieur périscolaire : complément d'informations sur les régimes alimentaires.

*** Rythmes scolaires 2018/2019**

- Décision de la municipalité à transmettre à l'I.A.E.N. avant le 10/02/2018.

- Retours sur la réunion du 9/11/2017.

***Transport scolaire**

- Suppression du petit car du midi.

- Recrutement poste accompagnatrice : difficultés rencontrées

- Modification du permis de bonne conduite.

- Nouveau traçage stationnement du bourg.

- Mutualisation avec la STAS de l'arrêt bourg (horaire de 11h35).

***Conseil Municipal d'enfants**

- Présentation des nouveaux jeunes élus au conseil municipal du 22/11/2017.

- Votre avis sur des propositions de projets menées par le C.M.E pour améliorer notre qualité de vie.

***Divers**

- Questions transmises par les représentants des parents d'élèves.

- Information sur l'aménagement portail côté parking (sécurité).

- Projet artistique avec l'ADAPEI et le périscolaire.

- Mutualisation de locaux municipaux (école maternelle Les Pins) avec La Souris-Verte (Centre- social) signature d'une convention.

- Donner un nom à ces locaux (ex logement Les Pins).

- Autres...

*** Point rentrée 2017/2018**

Périscolaire matin/midi/soir :

Points quantitatifs :

- Matin : stable depuis 3 ans. (entre 20 et 25 enfants par matin)

- Midi : augmentation de 17% depuis septembre 2014 (+ 32 enfants par midi)

- Soir : augmentation de 25% de septembre 2014 (environ 60 enfants par soir)

- NAP : environ 68% des enfants participent aux NAP (en moyenne 64 enfants de plus qu'en 2014)

Points qualitatifs : Sur le temps de midi, suite à la perte de la salle d'arts visuels qui s'est transformée en classe, les maternels du bourg repartent dans leur école après avoir mangé. Cela est vécu de façon beaucoup plus confortable (passage aux toilettes plus confortable). Il a fallu réaménager les lieux pour poser les habits selon l'école et selon celle qui part en premier pour éviter les croisements intempestifs.

En ce qui concerne le système pour réclamer le silence, actuellement une musique donne le signal : cela signifie qu'il faut faire baisser le volume sonore ! Cela permet de réguler le bruit à des moments phares (début, milieu et fin du repas).

Règlement intérieur périscolaire 2017/2018 : complément d'informations sur les régimes alimentaires

Il est précisé que « la commune propose dans la mesure du possible des menus de remplacement uniquement dans le cas d'allergie alimentaire, ou d'intolérance : aucune substitution, aucune préparation spécifique ne sera proposée, sauf pour raisons médicales (allergie, ou intolérance alimentaire) ».

Ce qui signifie que, pour les personnes ne mangeant pas de porc ou de viande en raison de leurs convictions personnelles, il n'y aura pas de substitution (autre plat protéiné) mais une adaptation lorsque possible.

Légumes ou féculents seront ainsi servis à part chaque fois que la viande et l'accompagnement sont cuisinés séparément. Ceci ne sera pas possible dans le cas de certains plat unique comme les lasagnes ou viande et pâtes sont cuites ensemble dès le départ.

La commission des menus qui élaborent un plan alimentaire pour 5 semaines veille autant que possible à proposer une entrée consistante dans le cas d'un plat unique non servis aux enfants qui ne mangent pas de viande ou de porc pour convenances personnelles. Les menus sont affichés une semaine à l'avance, afin que les parents concernés puissent inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire en toutes connaissances. Le nom des viandes utilisées est indiqué sur les menus. Si un changement de plat principal avait lieu suite à un problème d'approvisionnement, le plat sera remplacé par des spaghettis bolognais aux protéines végétales.

*** Rythmes scolaires 2018/2019**

Décision de la municipalité à transmettre à l'I.A.E.N. avant le 10/02/2018 : la demande de revenir à 4 jours semaines est dérogatoire, elle devra être transmise à l'académie de Lyon avant le 10 février 2018.

Au final c'est la municipalité qui reste décisionnaire pour le retour ou non à 4 jours. Le conseil d'école donne quant à lui un avis. Si désaccord entre la mairie et l'école, le Directeur Académique des Services de la Loire interviendrait pour que les 2 parties s'accordent sur un compromis.

Retours sur la réunion du 9/11/2017 : Mme RICHARD rappelle que cette réunion avait pour but de former 2 groupes de travail afin de proposer un débat sur les avantages et inconvénients des 4 ou 4.5 jours pour l'enfant. A l'issue de ce débat, l'ensemble des personnes présentes à cette réunion publique (initialement prévue le 7/02/2018), auraient pu exprimer leur choix éclairé par un vote.

Grande déception et amertume de la part des élus et des responsables périscolaires face au constat que seulement 17 personnes étaient présentes (11 familles et 6 enseignants) et ce malgré 114 coupons réponses rendus.

De ce fait compte-tenu du petit nombre de parents présents le 9/11, la présidente des représentants d'élèves à proposer de mobiliser de nouveau les parents qui avaient rendu un coupon d'inscription à un groupe de travail en faveur des 4.5j.

Mme PENEZ informe qu'à ce jour seulement 2 familles ont répondu favorablement. Que pour sa part il semble difficile d'organiser un débat avec si peu de personnes, et surtout investir encore beaucoup d'énergie, d'intervenants et de moyen pour si peu de mobilisation. D'autant plus que les retours aux sorties d'école sont : "*pas besoin de discuter nous ne changerons pas d'avis*" !! "*Pourquoi ne pas faire juste un vote*"... visiblement les parents veulent juste donner leur souhait.

Je laisse bien entendu la municipalité décisionnaire des suites, et attend votre réponse pour informer les parents concernés de la poursuite ou non de ce projet.

*** Transport scolaire**

Suppression du petit car du midi : depuis le 13/11/2017. Les effectifs du midi ne justifiaient plus le renfort d'un petit bus. St-Etienne Métropole (SEM) a donc supprimer le petit car.

Recrutement poste accompagnatrice : difficultés rencontrées suite au départ de Cyndra pour projet personnel (vacances d'automne) qui a engendré des difficultés de remplacement. Ce poste

d'accompagnateur transport scolaire représente peu d'heures (environ 14h/semaine) et elles sont non continues dans la journée, ce qui n'attire que peu voire pas de candidat. Le remplacement ne peut se faire en interne car les animateurs sont déjà positionnés au périscolaire aux mêmes horaires. Nous avons donc sollicité « A votre service » (anciennement SOS petits boulots) qui est une association d'aide à la réinsertion professionnelle. Deux personnes se sont déjà désistées, la personne actuelle Rachel, correspond entièrement à notre demande et est satisfaite de son côté. Pour rappel, la présence d'un adulte dans le bus n'est pas obligatoire, c'est la municipalité qui a fait le choix d'accompagner les enfants. Au vu des difficultés de recrutement, de remplacements de dernière minute il n'est pas exclu que les enfants soient quelquefois seuls dans le car.

Modification du permis de bonne conduite : Avec le départ d'un agent et les difficultés de remplacement, le permis de bonne conduite n'a pas été distribué aux enfants la veille des vacances d'automne. Ce retard sera rattrapé d'ici les vacances de Noël. Pour rappel : 12 points sont attribués à chaque enfant en début d'année scolaire, en cas de non-respect du règlement, et selon la gravité des incidents, des points sont enlevés. Dans ce cas, les accompagnateurs informent les parents le jour même des faits relevés par un mot. Mot qui doit être signé par les parents et remis à l'accompagnateur ➡ ce qui a bien été fait depuis septembre.

Tous les parents d'enfants utilisateurs du transport scolaire recevront dans le cahier de liaison de l'école :

- Le règlement intérieur du transport scolaire (recto) / la fiche de décompte des points (verso)

Les parents d'enfant qui ont fait l'objet de mot(s) recevront durant les vacances de Noël une copie du suivi du permis de bonne conduite de la mairie.

Nouveau tracage stationnement du bourg : désormais 5 places de stationnement sont réservées 24h/24h et 7/7 jours au stationnement du transport scolaire (du passage piétons face à la voûte) à la boulangerie Faurie.

Mutualisation avec la STAS de l'arrêt bourg (horaire de 11h35) : l'arrêt de car devant le bureau de tabac a été supprimé car il était trop dangereux, il est remplacé par celui du transport scolaire. Malgré le fait que l'horaire de 11h35 soit commun au transport scolaire et à la STAS, cela ne pose pas de problème. C'est le car scolaire qui stationne sur les emplacements et la STAS qui bloque la circulation le temps de faire descendre ces passagers.

* Conseil Municipal d'enfants

Présentation des nouveaux jeunes élus au conseil municipal du 22/11/2017

Votre avis sur des propositions de projets menées par le C.M.E pour améliorer notre qualité de vie :

afin de réduire les stationnements gênants des voitures sur les places de réservées au car, certaines communes ont missionné leurs jeunes élus pour mettre des « contraventions » sur les pare-brise des voitures. ➡ Il est convenu de se renseigner auprès de ces communes pour en savoir plus, mais le groupe ne s'y oppose.

Mme TROISIEME suggère également que cette initiative soit également appliquée sur le parking Place du Suel aux heures d'entrée/sortie d'école.

* Divers

Questions transmises par les représentants des parents d'élèves.

Pour le groupe scolaire des Prés-verts :

? les parents seraient en demande de plus de communication pour avoir plus d'infos concernant le choix des NAP, des groupes, de l'organisation des sorties à 16h30, etc...

Marcelle précise que dans le dossier d'inscription, la municipalité a laissé le choix aux parents de refuser que l'enfant sorte seul. Cela engendre nécessairement un filtre pour vérifier que la personne désignée est bien là pour intercepter l'enfant à la sortie des NAPS. C'est pourquoi Michelle BERNE se met chaque jour de NAPS au portail pour vérifier que le choix des parents est bien respecté. Mais cette solution pourrait être amenée à être revue à cause du manque de respect dont certains parents font preuve devant le fait de patienter. Faire sortir plus d'une centaine d'enfants de façon filtrée prend du temps mais il en va de la sécurité des enfants.

? - le déroulement des repas de midi : quels enfants à quels services ? Comment sont-ils placés à table ? Les plus petits seraient bousculés dans les couloirs ?

Chaque niveau a des jours réservés : lundi/vendredi CP CE1 et mardi/jeudi CE2 CM mais cela reste lié à l'effectif du jour et aux conditions climatiques ! Le taux d'encadrement doit lui aussi être respecté. Beaucoup de critères rentrent en compte. Marcelle explique qu'elle essaie de faire tourner chaque classe pour que chacun mange de temps en temps à l'un ou l'autre des services.

Au niveau des croisements cela reste de l'ordre de l'exceptionnel car il a été mis en place un système de sortie qui évite un maximum les croisements.

? Pourrions-nous envisager un retour commun écrit, à afficher à l'entrée de l'école à l'issue de nos rencontres ? Le compte-rendu du groupe de suivi est déjà affiché dans le panneau d'information du périscolaire du groupe élémentaire des Prés verts. Il en sera de même pour les écoles maternelles. Il sera également consultable sur le site de la mairie : www.saint-paul-en-jarez.fr. Les représentants des parents d'élèves pourront de leur côté afficher leur propre compte-rendu.

Pour l'école privée Jeanne d'Arc / Grande Fontaine :

Les questions remontées par les parents lors du conseil d'établissement, portent essentiellement sur le temps de repas.

? - des questions sur l'organisation et la gestion des tables (chef de table, nouveau système pour "faire les tables", quantité,...)

Marcelle répond que cette notion de « chef de table » n'a pas été instaurée par l'équipe et qu'il s'agit d'une dérive mise en place par les enfants. Elle se renseignera auprès des animateurs car elle n'en a jamais entendu parlé.

Elle expliquera aux enfants que cette façon de faire n'est pas validée par l'équipe d'animation et qu'il faut cesser cette pratique.

En ce qui concerne la constitution des tables, la configuration de la salle à manger fait que les tables sont organisées pour 7 convives

? - une proposition de "présentation" du service (lieux, personnel) par brochure ou sur le site internet ? Car les parents ne savent pas qui s'occupe de leur enfant le temps de midi.

Un trombinoscope peut être mis sur le site de la mairie. Par la suite un petit film de présentation pourra être produit par l'atelier « Vidéo » ou par son intervenant. A creuser.

? Question posée en directe : La traversée à pied de la rue Grande Fontaine est signalée dangereuse car il y a peu de visibilité lorsque l'on passe du bureau de tabac à la boulangerie. Aucun passage piéton n'est

matérialisé au sol, ce qui est normal puisque le bourg est en zone « 30 km/heure », toutefois les parents demandent si une glace ou un autre procédé ne pourrait pas être étudié.

Projet artistique avec l'ADAPEI et le périscolaire : Le périscolaire a accueilli durant 4 semaines, une exposition de tableaux réalisés par les résidents du JAREZIO. Une rencontre a été organisée entre un groupe des TAP et les artistes afin qu'ils expliquent les techniques utilisées (découpage, pastel, écriture...). Cet échange a été apprécié, et l'enthousiasme a généré un projet commun : les enfants vont réaliser une toile qui sera échangée avec celle que les résidents auront créé. Puis une visite au JAREZIO sera organisée avec les enfants du périscolaire pour visiter leur lieu de vie ainsi que nombreux animaux qui y sont élevés.

Mutualisation de locaux municipaux (école maternelle Les Pins) avec La Souris-Verte (Centre- social) signature d'une convention. Depuis le 13 novembre, « la souris verte » lieu d'accueil enfant/parent utilise l'ancien logement attenant à la maternelle les Pins. 2 animatrices du centre social sont présentes les lundis de 9h15 à 11h15 pendant les périodes scolaires et les 1ers lundi des vacances (23/10, 12/02, 9/04).

Donner un nom à ces locaux (ex logement Les Pins) : les idées sont les bienvenues ! Par mail : centre.periscolaire@saint-paul-en-jarez.fr par téléphone 04.77.02.13.94 ou de vive voix...

Autres...

La salle René Thomas est de nouveau utilisée par les scolaires, NAP, baby-club.

Retour du 2^{ème} groupe du baby-club rendu possible avec le changement des créneaux NAP.

Fin de la réunion : 20h30